



**APPEL À CANDIDATURES : CHARGE DE MISSION
PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT » AUPRES DU
CONSEILLER TECHNIQUE DE REGION ACADEMIQUE ASH
RENTREE SCOLAIRE 2026**

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés S/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale – Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Madame et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. ABELSADOR – Conseiller technique de région académique pour l'école inclusive :
06 81 64 37 87 ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, un poste vacant, sera à pourvoir pour la prochaine rentrée au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP) :

Chargé(e) de mission : Professeur Ressources « Troubles du Neuro-Développement » auprès du conseiller technique de région académique ASH

Placé sous l'autorité du conseiller technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, ce personnel exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique et comportant l'avis des corps d'inspection, selon les consignes ci-dessous :

Objet : **POSTE MIRAEP PRTND – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2026 – NOM - PRENOM**

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DRRH ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2026-2027

	INTITULE DU POSTE	CHARGE DE MISSION Professeur Ressources « Troubles du Neuro-Développement » auprès du conseiller technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource troubles du neurodéveloppement (PR-TND) exerce ses missions en académie sous la responsabilité du CTRA-ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants dans le cadre du maillage académique.
	MISSIONS	<p>Conseil et accompagnement des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TND. ➤ Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. ➤ Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de l'élève. <p>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives. ➤ Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TND. <p>Intervention en formation initiale et continue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il intervient dans le cadre des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation. ➤ Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Connaître les répercussions des troubles du neurodéveloppement sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé ➤ Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage ... ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	<p>Les chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 17 juillet 2023. Ils bénéficient d'une indemnité mensuelle au taux 2 (834 euros brut).</p> <p>Une lettre de mission est rédigée annuellement.</p>
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE MIRAEP PRTND – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2026 – NOM - PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie à : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, – le dernier rapport d'inspection, – la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.
	CONTACT	<p>Mr Olivier ABELSADOR, CTRA-ASH : ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</p> <p>Mme Sylvie VIALLY, PR-TND : ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr</p>

